

33745

WHO/DAP/90.10
Original: Français
Distribution: Limitée



ENG. ISSUED IN 1992¹

La Gestion des Médicaments dans les Centres de Santé

Fiches Techniques



Table des matières

1.	Pourquoi gérer les médicaments?	1
2.	Le médicament: définition et caractéristiques.	2
3.	Le rangement des médicaments.	3
4.	Le conditionnement et l'étiquetage des médicaments.	5
5.	La gestion des stocks.	6
6.	La réquisition mensuelle des médicaments.	9
7.	La prévision des besoins.	11
8.	La bonne administration des médicaments aux malades.	12

Ces fiches techniques ont été préparées par les collaborateurs du Ministère de la Santé publique du Burundi avec la participation de Marie-Paule Fargier, pharmacienne des hôpitaux, consultante à l'OMS.

1. POURQUOI GERER LES MEDICAMENTS ?

La gestion des médicaments est une lourde responsabilité des techniciens dans les Centres de Santé. Elle est d'autant plus nécessaire et délicate que sévit la pénurie et que les conditions géographiques et climatiques sont défavorables.

Les buts de cette gestion sont :

- 1) Avoir toujours en stock les médicaments : ne pas avoir de rupture, surtout pour les médicaments de première nécessité :
 - antalgiques
 - antipyrétiques
 - antibiotiques
 - anti-parasitaires.

- 2) Eviter les réquisitions d'urgence qui coûtent toujours cher (en transport et en temps de personnel).

- 3) Ne pas avoir de gaspillage ou de périmés : c'est non seulement une perte du médicament en question, mais aussi un manque d'argent qui aurait servi à acheter un autre médicament plus utile.

- 4) Pouvoir reconnaître à tout moment le nom, dosage et forme d'administration d'un médicament. Visualiser son bon état physique et sa date de péremption, afin d'être sûr de délivrer au malade un médicament efficace et non dangereux :

ex. : un antalgique périmé sera inefficace et ne calmera pas la douleur ;
une tétracycline périmée sera inefficace et toxique.

- 5) Prescrire le médicament à bon escient, en expliquant bien au malade quand et comment prendre son médicament. S'assurer que le médicament sera administré durant le traitement complet.

- 6) Préparer pour le malade un conditionnement correct, qui protégera le médicament et facilitera la bonne administration.

- 7) Gagner du temps : Cette gestion des stocks des médicaments semble lourde à réaliser, compte tenu de la multiplicité des tâches quotidiennes à effectuer dans les Centres de Santé. Cependant, bien organisée, elle fait gagner un temps fou :
 - un stock bien rangé permet de trouver rapidement le produit : gain de temps à la délivrance du produit au malade,
 - une gestion bien faite permet de connaître rapidement les stocks restants et les besoins : gain de temps à la réquisition mensuelle.

En conclusion :

Un Centre de Santé qui a toujours des médicaments est un centre où les malades retournent se faire soigner avec confiance. Il y a donc augmentation de la motivation de travail et du prestige des techniciens et auxiliaires travaillant dans ce Centre de Santé.

2. LE MEDICAMENT : définition et caractéristiques

LE MEDICAMENT se définit par :

- 1) Son principe actif : la substance chimique qui aura l'effet pharmacologique attendu. Ce principe actif a un nom chimique international. On l'appelle :

la DENOMINATION COMMUNE INTERNATIONALE OU D C I.

Pour un même DCI on peut avoir plusieurs noms commerciaux.

ex. : STANDACILLINE,
TOTAPEN
UKAPEN

mais il s'agit de la même DCI : AMPICILLINE.

C'est l'effet pharmacologique de la DCI qui fera classer le médicament dans tel ou tel autre groupe thérapeutique.

- 2) Des excipients : ce sont des matières chimiques, pharmacologiquement inertes, qui vont servir à mieux conserver le principe actif ou à mieux administrer le médicament. L'ensemble donnera la forme galénique, c'est-à-dire la forme d'administration du médicament.

ex. : du Fer + sirop simple = Sirop de fer
du Fer + poudres permettant la compression = Comprimé de Fer.

On a le même principe actif "le Fer" et deux formes galéniques différentes.

- 3) Son dosage : pour une même DCI et une même forme galénique, on peut avoir plusieurs dosages :

ex. : AMPICILLINE gélule 250 mg
AMPICILLINE gélule 500 mg

Un médicament doit se définir par :

<u>sa DCI</u>	<u>son DOSAGE</u>	<u>sa FORME GALENIQUE</u>
AMPICILLINE	250 mg	gélule
AMPICILLINE	500 mg	gélule
AMPICILLINE	500 mg	injectable

donc trois médicaments différents d'une même DCI.

- Quand on rangera les médicaments, on rangera à des emplacements distincts ces trois médicaments.
- Quand on fera la commande d'un médicament, on ne manquera pas d'inscrire toujours ces trois caractéristiques : DCI ; dosage ; forme galénique.
- S'il y a rupture de stock dans une de ces trois formes galéniques, on pourra éventuellement en utiliser une des deux autres en tenant bien compte de la différence du dosage et du mode d'administration.

3. LE RANGEMENT DES MEDICAMENTS

Le bon ordre du stockage est un élément essentiel de la gestion des médicaments : on ne peut pas gérer correctement des médicaments s'ils sont mal rangés.

Le premier élément d'une bonne gestion est de pouvoir visualiser très vite le stock et de pouvoir compter les médicaments disponibles.

De plus, les médicaments devront être protégés pour ne pas être altérés ou volés.

Quand les conditions matérielles le permettront, on rangera les médicaments dans une pièce à part et ne seront disponibles dans la salle de soins que les boîtes entamées pour la consommation courante.

1) Le stockage sera réalisé dans une armoire fermée à clé, si cela est possible, ou sur des étagères. Celles-ci devront être régulièrement nettoyées pour éviter la poussière.

2) La plupart des médicaments doivent être conservés au sec, au frais et à l'abri de la lumière :

- Si possible, garder les comprimés dans des boîtes étanches à l'air et des bocaux munis de couvercle.
- Les injectables devront être protégés de la lumière, car certains produits se dégradent à la lumière.
- Les sirops seront conservés dans des flacons de verre et non pas des boîtes métalliques.
- Enfin, un réfrigérateur en état de fonctionner sera réservé exclusivement aux médicaments, vaccins et sérums qui nécessitent le respect de la chaîne du froid. La température intérieure de ce réfrigérateur sera vérifiée matin et soir (4° C. maximum).

3) Les médicaments doivent tous avoir une place de rangement attitrée. On peut ranger les médicaments de différentes manières :

- par ordre alphabétique de la DCI ;
- par ordre de forme d'administration + alphabétique ;
- par ordre de groupes thérapeutiques.
- Le classement par groupes thérapeutiques est le plus pratique dans un Centre de Santé. Il permet de remplacer un produit manquant par un autre de la même classe thérapeutique. Il oblige le technicien de santé à s'informer sur les indications thérapeutiques des médicaments. Il facilite la rédaction de la commande.
- Sur l'étagère correspondant à l'emplacement d'un groupe thérapeutique, on collera une étiquette avec le nom de ce groupe :
ex. ANTIBIOTIQUES
- A titre d'exemple, nous vous joignons une classification simple pour les Centres de Santé.

- Quand on a pour une même DCI, un même dosage ou forme galénique, deux médicaments ayant deux noms commerciaux différents, il faut gérer ces deux médicaments comme étant un seul et même produit :

ex. : AMPICILLINE 250 mg/5 ml sirop
peut être soit : STANDACILLINE 250 mg/5 ml sirop
 ou AMPICILLINE 250 mg/5 ml sirop
 ou TOTAPEN 250 mg/5 ml sirop

- 4) Tous les mois, on fera l'inventaire des médicaments disponibles - par exemple, juste avant de faire la réquisition au secteur - et on vérifiera les dates de péremption. Les médicaments périmés devront être rangés à part dans un carton et remis au secteur.

Si des médicaments non périmés ne sont plus consommés, on les renverra aussi au secteur, afin de pouvoir peut-être les distribuer à d'autres centres et de ne pas les laisser périmer.

4. CONDITIONNEMENT ET ETIQUETAGE DES MEDICAMENTS

Chaque conditionnement (boîte ou flacon) sera étiqueté correctement.

Il ne faut jamais mélanger dans le même récipient deux médicaments.

Il ne faut jamais laisser un récipient contenant des médicaments sans étiquette.

ASPIRINE 500 mg - comprimé -

Péremption : le 12-01-1990

Lot n° 795

Laboratoires fabricant :

PARIS - CHEMICAL

Sur cette étiquette, on doit pouvoir lire :

- la Dénomination Commune Internationale - le dosage - la forme galénique du médicament,

Ex. : ASPIRINE 500 mg comprimé.

- La date de péremption : on mettra une croix rouge sur les produits qui se périment en premier et on rangera ces produits en avant, de façon à les consommer d'abord.
- Le numéro de fabrication et le nom de la firme fabricante : quand on a ces renseignements, il faut les reporter absolument sur l'étiquette. Ils permettront, quand il y a eu un problème de fabrication, de retrouver immédiatement les lots concernés par ce problème.

5. LA GESTION DES STOCKS

Une fois les médicaments bien rangés, il faut à tout moment connaître les médicaments utilisés et leurs quantités disponibles.

Pour cela, il faut :

- 1) Bien tenir le registre des consultations.
- 2) Etablir des fiches de stocks.
- 3) Ces deux documents permettront de calculer un certain nombre de données, qui serviront à l'établissement de la réquisition.
- 4) Procéder à des inventaires réguliers.

1) La tenue du registre des consultations

Ce registre obligatoire doit permettre de connaître :

- les pathologies traitées,
- le nombre de consultations faites,
- les médicaments utilisés.

On peut diviser la feuille du registre ainsi :

DATE	MALADE	PATHOLOGIE	MEDICAMENTS	
			<u>Noms</u>	<u>Quantité</u>
3-11-88	X....	Paludisme	Chloroquine	6 comp.

2) On établit une fiche de stock par médicament.

Cette fiche sera cartonnée et peut se présenter comme suit :

Médicament : ASPIRINE 500 mg comprimé		Quantité moyenne mensuelle consommée = 3 000 (4)		Stock de sécurité = 700 (5)
DATE	De... et pour...	Entrées	Sorties	Reste en stock
1.11.88 15.11.88 22.11.88	Inventaire	3 000	800	1 000 (1)
				4 000 (2)
				3 200 (3)
				3 100 (6)

- Quand on commence une fiche on fait un inventaire physique du médicament et on marque la quantité dans la colonne "reste en stock", (ligne (1) de la fiche) :

ex. : 1.11.88 inventaire 1 000 cp.

- Puis à la réception de chaque commande on met la quantité reçue à "entrées" :

ex. : 15.11.88 reçu 3 000 cp.

et on fait la balance = (entrées + reste en stock) - (sorties), (ligne (2) de la fiche).

- A la fin de chaque journée (ou, si cela est trop lourd, à la fin de chaque semaine, on tire un trait sur le registre et on totalise pour chaque médicament les quantités délivrées qu'on reporte sur la fiche de stock correspondante, dans la case "sortie" en mettant la date du jour :

ex. : si on a distribué en une semaine 800 cp. d'Aspirine, on mettra dans la case "sorties" 800, et on fait la balance, (ligne (3) de la fiche).

- Ainsi, chaque mouvement - entrée ou sortie - est consigné sur la fiche et chaque fois on fait la balance - reste en stock - qui doit, en principe, correspondre au stock physique restant.

3) A partir des données consignées sur la fiche, on détermine un certain nombre de paramètres nécessaires à l'établissement de la commande mensuelle.

- 3.1. On détermine la quantité mensuelle moyenne consommée : il suffit pour cela de faire chaque mois le total des sorties et de faire une moyenne. On l'écrit en haut sur la fiche, dans la case "quantité moyenne mensuelle consommée" : 3 000, (lignes (4) de la fiche). Cette quantité peut se réviser tous les 3 ou 6 mois (il vaut mieux l'écrire au crayon).

A la fin de chaque année, on peut faire le total annuel consommé et diviser par 12 pour avoir une moyenne mensuelle de l'année en cours.

3.2. On détermine le **stock de sécurité** : ce stock est la quantité nécessaire pour la consommation du médicament pendant l'intervalle qui sépare l'établissement de la commande et la livraison de celle-ci : c'est-à-dire pendant le délai de livraison.

C'est le stock minima au-dessous duquel on ne peut pas descendre, sous peine d'être en rupture :

ex. : si le délai de livraison est de 7 jours,
si la consommation mensuelle moyenne est de 3 000 cp.,

le stock de sécurité sera $\frac{3\,000 \times 7}{30} = 700$ cp

(nombre de jours dans 1 mois).

On écrit ce chiffre dans la colonne "stock de sécurité", (ligne (5) de la fiche).

Ainsi, chaque fois que l'on fait une nouvelle commande, il faut avoir encore 700 cp. en stock, pour être sûr de ne pas avoir de rupture avant la livraison de la commande.

4. L'inventaire : régulièrement (une fois par mois par exemple au moment de l'établissement de la commande) on prend la fiche, on compte le stock physique et on voit si la quantité comptée est égale à la quantité marquée sur la fiche.

S'il n'y a pas égalité, on marque en rouge :

ex. : inventaire et la quantité 3 100, (ligne (6) de la fiche) ;

on essaye alors de connaître la raison de cette inadéquation :

- péremption
- disparition
- fiche mal tenue
- registre mal rempli, etc...

Quand le stock est à 0, bien marquer le jour de la date de la rupture.

Une bonne gestion des stocks n'est pas qu'une tenue de fiche. Il faut à tout moment que les informations inscrites sur cette fiche soient exactes et que les quantités physiques correspondent aux quantités écrites sur la fiche.

Pour cela, il est plus simple de laisser toujours la fiche près du stock du médicament concerné, afin de pouvoir faire des vérifications régulières.

6. LA REQUISITION MENSUELLE DES MEDICAMENTS

Elle se fait en deux étapes :

- 1) L'établissement du bon de réquisition ;
- 2) la réception de la commande.

1) L'établissement du bon de réquisition

La commande doit se faire sur les feuillet roses fournis par le Ministère de la Santé et doit être établie en trois exemplaires (feuillet à réclamer au Chef de secteur).

Cette commande s'établit mensuellement :

- on procède par groupe thérapeutique.

Pour chaque médicament, on prend la fiche :

- on regarde :
 - le stock restant au jour de la commande,
 - le stock de sécurité,
 - la quantité moyenne mensuelle consommée.

- on calculera la quantité à demander en fonction de ces trois données.

Plusieurs situations peuvent se présenter - pour reprendre l'exemple cité plus haut sur la fiche de l'aspirine :

1.1. La quantité restante = stock de sécurité

C'est la situation la plus simple.

Dans l'exemple de l'Aspirine, il reste 700 cp.

On recommande juste la quantité = la consommation mensuelle moyenne - ici 3 000 cp.

1.2. La quantité restante est supérieure au stock de sécurité

On commandera :

la consommation moyenne mensuelle - (stock restant - stock de sécurité).

Dans l'exemple d'ici : $3\ 000 - (1\ 000 - 700) = 3\ 000 - 300 = 2\ 700$.

1.3. La quantité restante est 0. On regarde la date de la rupture :

Quantité à commander est :

la consommation moyenne mensuelle

+ stock de sécurité

+ consommation moyenne pendant la période de rupture.

Ex. $3\ 000 + 700 + 300 = 4\ 000$ cp.

S'il y a eu 3 jours de rupture, la quantité qui aurait été consommée pendant ces 3 jours est :

$$\frac{3\ 000 \times 3}{30} = 300 \text{ cp.}$$

Il est bien évident que la consommation d'un médicament n'est pas aussi arithmétiquement réglée. Mais dans l'ensemble les consommations sont relativement régulières et ces règles de calcul peuvent s'appliquer.

Cependant, il faut tenir compte des phénomènes épidémiques qui sont alors épisodiques et pour lesquels on sera amené à faire une réquisition d'urgence, tout en tenant compte, dans le calcul, de la consommation mensuelle moyenne.

De la même façon, il faut tenir compte des variations saisonnières de certaines pathologies, mais celles-ci s'équilibrent quand on a des moyennes sur l'année entière.

2) La réception de la commande

La commande doit être accompagnée du bon de livraison, sur lequel il y a la liste de chaque médicament et la quantité délivrée :

- On vérifie que la quantité livrée correspond bien à la quantité servie marquée sur le bon de livraison.

On coche chaque produit après vérification.

- Puis on vérifie l'emballage de chaque médicament, son étiquetage, la date de péremption, l'aspect du produit.

Tout produit déjà périmé sera refusé et retourné au Secteur, qui lui-même le retournera au Dépôt Central pour destruction.

Tout produit dont l'aspect physique est douteux sera retourné aussi.

- On range le médicament à son emplacement réservé, en mettant les dates de péremption les plus proches devant, pour consommer ces médicaments en premier.
- Enfin, on range le bon de livraison, accroché avec le bon de commande correspondant, dans le classeur ou dossier "commande".

Il est recommandé de conserver les bons de commande et livraison et les fiches de stock au moins durant trois années.

7. LA PREVISION DES BESOINS

Actuellement une liste type pour chaque Centre de Santé est en train d'être établie de manière qualitative et quantitative.

Les Centres de Santé de certains secteurs vont avoir prochainement cette liste-type qu'on appelle DOTATION DE BASE. Les autres l'auront ultérieurement.

Cette dotation de base sera pré-imprimée et constituera le bon de commande sur lequel il suffira de marquer le stock restant et éventuellement la date de rupture ; l'ordinateur calculera alors automatiquement la quantité mensuelle nécessaire.

Cette liste type est établie de la manière suivante :

- 1) Etude de la consommation moyenne mensuelle du Centre de Santé concerné, en faisant une moyenne sur 6 mois environ et en réajustant en fonction des grandes ruptures de stock ayant existé ou en fonction des grandes péremptions survenues.

- 2) Etablissement des traitements standard par pathologie (ces traitements standard vous seront communiqués prochainement, mais vous pouvez déjà les trouver, en partie, dans le livre de la CEPGL).

A partir de ces traitements standard, on analyse les relevés trimestriels de morbidité et la quantification des besoins :

$$\begin{aligned} \text{ex. : quantité totale de médicament par problème de santé pour 1 mois} \\ = \\ \text{quantité de médicament pour un traitement} \\ \times \\ \text{nombre total de traitements pour } \underline{1 \text{ mois}}. \end{aligned}$$

- 3) Interrogatoire du titulaire du Centre, afin d'ajuster certaines discordances éventuelles.

A partir de ces trois données, une moyenne est faite pour chaque médicament, et la liste est ainsi établie.

Il est bien évident que cette liste doit être éventuellement remise à jour tous les ans et quelquefois rectifiée en fonctions de certains problèmes particuliers - épidémie par exemple - ou remplacement d'une thérapeutique ancienne par une nouvelle plus efficace et de prix abordable.

8. LA BONNE ADMINISTRATION DES MEDICAMENTS AUX MALADES

1) Après avoir fait le bon diagnostic, il faut donner le bon médicament au malade.

- Le bon médicament, c'est-à-dire celui qui aura le rapport coût/bénéfice le meilleur.

Par ex. : l'Aspirine est un anti-inflammatoire tout aussi efficace que la Butazolidine ou l'indométacine, et coûte beaucoup moins cher.

Un autre ex. : avant de prescrire l'Ampicilline, se demander si, dans cette indication, la Pénicilline G ne fait pas aussi bien.

- Cependant, il faut tenir compte aussi des effets nocifs des médicaments.

Ex. l'Aspirine est contre-indiquée chez quelqu'un qui a un ulcère à l'estomac. Ou avant de prescrire une Pénicilline G ou une Ampicilline, interroger le malade pour savoir s'il a déjà eu ce médicament et s'il n'a pas développé une allergie ou un "choc".

Le but ici n'est pas de citer tous les effets indésirables des médicaments, mais d'expliquer qu'une prescription est un acte réfléchi qui ne se fait ni au hasard ni à l'habitude.

2) Le deuxième point important est qu'il ne faut jamais donner à un malade trop de médicaments en même temps. En effet, un grand pharmacologue avait l'habitude de dire :

"Quand on donne un médicament à un malade, on sait ce qu'on fait ; 2, on peut encore savoir ; 3, on ne sait plus du tout ce qui peut se passer".

On peut donner un antibiotique + un antalgique par exemple ; mais dans la mesure du possible ne pas aller au-delà de 2 médicaments.

3) Il faut prendre le temps d'expliquer au malade pourquoi on lui donne le médicament.

Comment il doit le prendre.

Quand il doit le prendre : par ex. : un comprimé anti-acide se prend toujours après le repas ou le soir au coucher.

Combien de temps le traitement doit durer et expliquer au malade que le traitement doit être fait jusqu'au bout :

par ex. : un traitement antibiotique (mis à part le traitement minute de la gonococcie) doit toujours être au moins de 5 jours. Sinon, un traitement antibiotique commencé et arrêté peut créer des situations de résistance des germes, catastrophiques par la suite.

Autre exemple d'erreur à ne pas commettre : si on n'a pas de lit d'hospitalisation, on ne fait pas une injection d'Ampicilline à un malade qui ne reviendra que le lendemain pour la 2ème injection. L'Ampicilline se prescrit à raison de 3 ou 4 injections par jour, sinon elle n'est pas efficace.

4) Le technicien de Santé doit juger de l'état physique et de l'état de compréhension du malade, avant de décider s'il doit faire revenir le malade ou lui donner le traitement complet. Faire faire des kilomètres à un malade très fatigué ne peut qu'aggraver sa mauvaise santé.

Dans tous les cas, s'il donne le traitement complet, il doit bien expliquer au malade que ce médicament va guérir sa maladie et non pas aussi celle du voisin, pour lequel cela peut au contraire être dangereux, tant qu'on ne connaît pas le bon diagnostic.

5) Dans la mesure du possible, il faut toujours privilégier la forme orale avant la forme injectable (surtout chez les enfants).

Ex. : un sirop d'Ampicilline, au lieu de l'injectable, un comprimé de Diazépam, au lieu de l'intramusculaire.

En effet, il faut expliquer aux malades, qui souvent croient que la forme injectable est plus efficace, que celle-ci peut avoir de grands inconvénients :

- risque de contamination et transmission de maladie,
- surinfection : abcès,
- sciatique (en particulier pour : quinine en IM).

6) Enfin, quand on donne un traitement à un malade en consultation, essayer de lui donner dans un emballage correct et facile à l'administration.

Pour cela il est facile de faire à l'avance un pré-emballage. Cela consiste à mettre toute la quantité d'un certain comprimé nécessaire à un traitement complet, dans de petites enveloppes ou dans un petit paquet avant la consultation. Tout est prêt quand le malade en a besoin :

- le malade a la quantité voulue pour tout son traitement ;
- cela gagne du temps et évite les attentes et les queues pendant que l'on compte les comprimés ;
- cela est utile pour certains traitements standard : par ex. des comprimés de Fer et d'acide folique, à toutes les femmes enceintes ;
- il est ainsi plus facile de contrôler et surveiller la sortie des médicaments.

On peut faire de même avec les sirops pour enfant, en préparant la dose totale du traitement dans des petits flacons. A cet effet, on peut garder des petits flacons d'anciens sirops que l'on lave bien et que l'on réutilise.

Comment pré-emballer le médicament ?

1. Faire la liste des médicaments qui sont souvent prescrits.
2. Inscrire en détail le traitement habituel pour chaque tranche d'âge :
1-4 ans ; 5-15 ans ; adultes.
3. Se procurer ou confectionner de petits sachets ou enveloppes.
4. Mettre dans les enveloppes le nombre exact de comprimés pour un traitement complet et marquer les instructions sur l'enveloppe. On peut prendre des papiers de couleur différente par tranche d'âge.

Pour les sirops, on peut aussi prendre des petits flacons de 60 ml et les remplir pour donner aux mères, en expliquant bien le nombre de cuillères à prendre en même temps et par jour.

Tout cela semble prendre beaucoup de temps, mais en réalité fera gagner un temps fou dans la consultation quotidienne des malades.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au manuel:

Bien Gérer les Médicaments

Co-édition Institut Universitaire d'Etudes du Développement, Genève
Management Sciences for Health, Boston